



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 21/11/17

Reçu en Préfecture le : 21/11/17  
CERTIFIÉ EXACT,

**Séance du lundi 20 novembre 2017**  
**D-2017/472**

***Aujourd'hui 20 novembre 2017, à 15h00,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire***

**Etaient Présents :**

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoit MARTIN, Monsieur Gérald CARMONA, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Constance MOLLAT, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENO, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Jacques COLOMBIER,

**Excusés :**

Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Nathalie DELATTRE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Alain SILVESTRE, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Catherine BOUILHET

## **Programme de prévention bucco-dentaire. Partenariat avec l'Université de Bordeaux. Autorisation. Signature.**

Monsieur Nicolas BRUGERE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans un objectif de réduction des inégalités de santé, et en complément de l'action du service municipal de santé scolaire, la Ville pilote et coordonne depuis plusieurs années un programme de prévention bucco-dentaire original et ambitieux.

Il est décliné concrètement auprès de plus de 3000 enfants scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires et fréquentant les structures d'accueil petite enfance.

Le programme porte sur plusieurs niveaux :

- la prévention primaire par l'éducation à l'hygiène alimentaire et bucco dentaire,
- la prévention secondaire par le dépistage des caries et l'incitation à consulter,
- l'accès aux soins par le suivi du recours aux soins des enfants et une action de médiation en santé afin d'aider les familles les plus en difficultés.

Ce programme est mené en partenariat avec l'Université de Bordeaux, l'Union française pour la santé bucco-dentaire, l'Assurance Maladie et l'Education Nationale.

Dans les crèches et les écoles maternelles, les interventions auprès du personnel, des enfants et des parents sont assurées par les étudiants de l'Université de Bordeaux en dernière année d'études en sciences odontologiques.

Ainsi, une quarantaine d'étudiants interviennent chaque année dans une dizaine de crèches et 25 écoles maternelles.

Ce partenariat a été formalisé avec la signature d'une convention en 2012 qu'il convient, au vu des évolutions et développements du projet, d'actualiser.

Je vous propose, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à signer la convention de partenariat avec l'Université de Bordeaux

### **ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 20 novembre 2017

P/EXPEDITION CONFORME,

**Monsieur Nicolas BRUGERE**

# **CONVENTION DE PARTENARIAT**

## **Programme de prévention bucco-dentaire dans les écoles maternelles et crèches de la Ville de Bordeaux**

### **ENTRE**

La Ville de Bordeaux représentée par son Maire, Monsieur Alain Juppé, et par délégation, M. Nicolas Brugère, Adjoint au Maire en charge de la santé et des seniors.

### **ET**

L'Université de Bordeaux représentée par son Président Monsieur le Professeur Manuel Tunon de Lara, et, par délégation, l'UFR des Sciences Odontologiques, représentée par son Doyen, Madame le Professeur Caroline Bertrand.

### **EXPOSE**

La Ville de Bordeaux et l'UFR des Sciences Odontologiques de l'Université de Bordeaux s'engagent depuis de nombreuses années dans la conduite d'actions communes en faveur de la santé bucco-dentaire des jeunes Bordelais. Ce partenariat a été formalisé avec la signature d'une convention en 2012 qu'il convient, au vu des évolutions et développements du projet, d'actualiser. La présente convention remplace donc celle de 2012.

La déclinaison de ce programme d'actions fait également l'objet d'une fiche action de la Convention éducative qui lie la Ville de Bordeaux à la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale.

Ces conventions fixent les objectifs et moyens de ces actions, les conditions matérielles de la collaboration ainsi que les engagements des parties.

### **CONTEXTE**

L'UFR des Sciences Odontologiques propose une Unité d'Enseignement (UE) de prévention en 6<sup>ème</sup> année par laquelle les étudiants s'engagent à mener des actions de sensibilisation à la santé bucco-dentaire. Dans ce cadre, les étudiants interviennent dans les écoles et crèches de Bordeaux afin de mettre en œuvre le programme de prévention.

La Direction du Développement social Urbain de la Mairie de Bordeaux, en lien avec le service de santé scolaire, coordonne et soutient matériellement ce programme de prévention bucco-dentaire.

**Il est convenu ce qui suit :**

## **ARTICLE 1 – Objet**

La présente convention a pour objet de déterminer les conditions de collaboration entre la Ville et l'Université de Bordeaux - UFR des Sciences Odontologiques.

## **ARTICLE 2 - Durée d'engagement**

La présente convention est conclue pour une durée de 1 an, renouvelable par tacite reconduction, sauf avis des parties, 3 mois avant la date du renouvellement. Toute modification pourra être apportée par avenant.

## **ARTICLE 3 – Objectifs**

L'intervention de l'UFR des Sciences Odontologiques visera à :

- sensibiliser les enfants des écoles maternelles désignées par le service de santé scolaire à la santé bucco-dentaire par une approche ludique et adaptée : **Action n°1**
- réaliser, dans ces écoles, un dépistage bucco-dentaire auprès des élèves scolarisés en petite section : **Action n°2**
- sensibiliser des professionnels de la petite enfance et des parents de très jeunes enfants accueillis dans les crèches familiales et collectives : **Action n°3**

## **ARTICLE 4 – Public concerné**

### **Action n°1 - Prévention**

L'intervention de l'UFR des Sciences Odontologiques concernera les enfants de 3 à 6 ans des écoles maternelles, choisies selon les critères suivants :

Priorités aux écoles:

- situées en Réseau d'Education Prioritaire
- présentant des indicateurs de santé bucco-dentaire défavorables (transmis par le service de santé scolaire)

### **Action n°2 - Dépistage**

L'intervention de dépistage touchera les enfants dans leur quatrième année (3 ans, scolarisés en Petite Section) dans les écoles désignées par le service de santé scolaire.

### **Action n°3 - Information**

Les sensibilisations des professionnels de la petite enfance se feront lors des réunions des assistantes maternelles des crèches familiales et réunions d'équipe des crèches collectives. Les parents seront également directement bénéficiaires de l'action d'information.

## ARTICLE 5 – Modalités pédagogiques

L'action réalisée dans les classes des écoles maternelles (Action n°1) comprend :

- La mise en place de l'exposition "Semaine du sourire Dent'fer" dans le hall de l'école et la distribution de la plaquette du même nom aux familles.

En classe :

- La réalisation d'ateliers pédagogiques ludiques adaptés à l'âge des enfants (sur la cavité buccale et les dents, l'alimentation, la visite chez le chirurgien-dentiste ...)

- Un atelier pratique d'éducation au brossage,

- La distribution d'un kit bucco-dentaire.

L'action de dépistage (Action n°2) comprend :

- Une évaluation de l'état bucco-dentaire de chaque enfant avec remplissage d'une fiche de résultats, comportant une partie remise aux parents et une partie adressée au médecin scolaire.

L'action d'information (Action n°3) comprend :

- Un temps d'échange avec l'équipe de crèches, de multi-accueils collectifs de jeunes enfants ou avec des assistantes maternelles.

- Si les locaux le permettent et les parents le souhaitent, un temps d'échanges avec les parents des jeunes enfants est également organisé.

## ARTICLE 6 – Modalités d'organisation

**L'UFR des Sciences Odontologiques s'engage à :**

> répartir les étudiants inscrits pour l'UE Prévention sur le planning d'interventions proposé par la Ville.

> faire intervenir 4 étudiants minimum (selon la taille de l'école) par classe de maternelle (Action n°1)

Les étudiants interviendront dans 2 ou 3 classes d'environ 25 élèves sur une matinée.

Le nombre total d'étudiants variera en fonction des inscriptions à l'UE en début d'année et le nombre de matinées par école dépendra du nombre de classes.

> fournir du matériel pour les étudiants (blouses pour le déguisement, révélateur de plaque...)

> faire intervenir des binômes d'étudiants chargés spécifiquement de l'examen bucco-dentaire et du renseignement de la fiche de résultat du dépistage (Action n°2)

> faire intervenir des étudiants par équipe de deux, dans les crèches qui souhaiteront bénéficier de l'action de sensibilisation (Action n°3)

**La Ville de Bordeaux s'engage à :**

- > proposer un planning d'interventions dans les écoles et crèches participant au programme,
- > mettre à disposition de chaque école les outils et supports pédagogiques suivants :
  - 1 kit bucco-dentaire par enfant;- 1 exposition (9 panneaux) de la "Semaine du sourire Dent'fer"
  - 1 plaquette "Semaine du sourire Dent'fer" par enfant
  - Le jeu de pâte à modeler du dentiste
  - Les images du Jeu « tu manges quoi ? »
  - Les images du jeu Memo
  - Une fiche d'évaluation bucco-dentaire par enfant (concerné par le dépistage).
- > fournir le matériel d'hygiène nécessaire à l'examen bucco-dentaire,
- > informer les parents de l'intervention par le biais d'un courrier signé du médecin scolaire,
- > soumettre un questionnaire d'évaluation de l'action aux directeurs d'écoles et de crèches et d'en traiter les résultats.

**ARTICLE 7 – Recueil des données de santé bucco-dentaire dans les écoles maternelles et exploitation des données (Action n°2)**

Lors de l'examen bucco-dentaire, les étudiants chargés du dépistage renseignent la fiche de résultats. Cette fiche est remise au médecin scolaire qui en transmettra une partie aux parents.

Le service de santé scolaire saisira les résultats et transmettra les données anonymisées à l'UFR des Sciences odontologiques de l'Université de Bordeaux qui procédera à l'analyse afin de connaître chaque année l'état de santé bucco dentaire et le besoin en soins des enfants.

Fait à Bordeaux, en 2 exemplaires, le

**Pour la Ville de Bordeaux,**

**Pour l'Université de Bordeaux,**

**M. Nicolas BRUGERE**  
Adjoint au Maire en charge de la santé  
et des seniors

**Mme Caroline Bertrand**  
Doyen de l'UFR des sciences  
odontologiques